

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :
2020-CC-07-163

Séance du :
17 DECEMBRE 2020

Nombre de Délégués :

- En exercice : 44
- Présents : 34
- Représentés : 6
- Votants : 40
- Absents : 10

Résultats :

- Pour : 40
- Contre : -
- Abstention : -

Secrétaire de séance :
Pierre BOUFFLET

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **jeudi 10 décembre 2020**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LUDMANN Véronique
Madame BENOIST Magalie	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BLOT Laurent	Madame MARTIN Emilie
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur BOULANGER Damien	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre
Monsieur CURTIL Benoît	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PIERA Pascale
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame REYNAL Sophie
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame ROBERT Marie-Christine
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LAPIE Dominique	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LESAGE William	Madame TONDELLIER Viviane

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :

Monsieur FROMENT Daniel donne pouvoir à Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
Monsieur GEOFFROY Rémi donne pouvoir à Madame BENOIST Magalie
Monsieur LEFEVRE Sylvain donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique
Madame LOZANO Michelle donne pouvoir à Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur NOCTON Laurent donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain

Ne siégeait pas à l'assemblée mais était représentée par son suppléant :

Madame JAUNET Christel donne pouvoir à Monsieur GROSPIRON Didier

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur GRANZIERA Gilles
Madame BONGIOVANNI Julie	Monsieur PATRIA Alexis

Décision modificative de crédits n° 2/2020 – Budget Principal

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 34 présents et 6 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et demande à Madame la Vice-Présidente, Pascale LOISELEUR, de procéder à l'examen de la question.

Madame la Vice-Présidente expose aux membres de l'Assemblée délibérante que,

Une décision modificative n° 2 du budget principal est nécessaire afin d'ajuster les crédits de la manière suivante (hors opérations d'ordre et virement de section) :

Section de fonctionnement			
Chapitres	Budget primitif 2020	DM n°1	DM n°2
011 : Charges à caractère général	2 430 436,00 €	2 318 756,00 €	2 329 096,00 €
012 : Charges de personnel	853 400,00 €	853 400,00 €	853 400,00 €
014 : Atténuations de produits	9 568 319,00 €	9 651 319,00 €	9 651 319,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	1 206 600,00 €	1 251 600,00 €	1 251 600,00 €
66 : Charges financières	93 000,00 €	87 000,00 €	87 000,00 €
67 : Charges exceptionnelles	2 000,00 €	115 000,00 €	165 000,00 €
Total des dépenses	14 153 755,00 €	14 277 075,00 €	14 337 415,00 €
013 : Atténuation de charges	35 000,00 €	42 500,00 €	42 500,00 €
70 : Produits de service	166 000,00 €	166 000,00 €	166 000,00 €
73 : Impôts et taxes	11 356 000,00 €	11 356 000,00 €	11 389 340,00 €
74 : Dotations et participations	2 880 000,00 €	2 872 500,00 €	2 919 500,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	138 000,00 €	138 000,00 €	138 000,00 €
77 : Produits exceptionnels	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Total des recettes	14 577 000,00 €	14 577 000,00 €	14 657 340,00 €

Section d'investissement			
Chapitres	Budget primitif 2020	DM n°1	DM n°2
16 : Emprunts et dettes assimilées	250 000,00 €	276 550,00 €	276 550,00 €
20 : Immobilisations incorporelles	336 412,32 €	356 092,32 €	356 092,32 €
204 : Subventions d'équipement versées	100 000,00 €	160 450,00 €	160 450,00 €
21 : Immobilisations corporelles	448 050,50 €	425 050,50 €	445 050,50 €
23 : Immobilisations en cours (y compris les avances)	302 091,04 €	302 091,04 €	302 091,04 €
27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
020 : Dépenses imprévues	215 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	1 651 553,86 €	1 528 233,86 €	1 548 233,86 €
10/13 : Dotations, fonds divers, réserves et subventions	554 922,44 €	554 922,44 €	554 922,44 €
23 : Immobilisations en cours (y compris les avances)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	564 922,44 €	564 922,44 €	564 922,44 €

A noter :

- **Le virement de section est impacté à concurrence de 20 000,00 euros.**

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération du 25 juin 2020 portant vote du budget primitif du budget principal 2020 ;

Vu la délibération du 19 novembre 2020 portant vote de la décision modificative n° 1/2020 du budget principal ;

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget principal 2020 par le biais d'une décision modificative n° 2 ;

DECIDENT A L'UNANIMITE

Article 1 : d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal 2020.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le jeudi 17 décembre 2020,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise